COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

<u>Présents</u>: Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER – Alexandre LEFEVRE – Evelyne DESICY – Maria DE SOUSA ANTUNES – Christelle RONDEL (secrétaire)- Christophe MARTEL – Manon CHABOT – Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Bernard EMIREN.

Absents excusés :

Pierre SOURDILLE procuration Nicole ESBELIN Manon CHABOT

Ordre du jour :

- ✓ Subventions communales
- ✓ Budget : prêt ateliers municipaux Décision modificative
- ✓ Mise à disposition salle des fêtes
- ✓ Personnel communal : organisation temps de travail contrat risques statutaires
- ✓ Règlement CKBO
- ✓ Convention installation fibre bâtiment communal
- ✓ Mutualisation groupement de commande API
- ✓ Questions diverses

Déroulé de séance : Début de séance : 18h40

➤ Subventions Communales : Présentation par David COMPTOUR, Adjoint Association bien vivre au Breuil sur couze : maintien de la subvention à 250 €

Société de chasse : maintien de la subvention à 80 € Fanfare de ST Germain : subvention de 700 € ASCEB : maintien de la subvention à 1400 €

SCB : subvention allouée de 3000 €

FNACA: subvention allouée de 100 €

Collège de St Germain: participation des élèves du Breuil à des sorties scolaires, pas de voyage prévu sur 2022, le collège ne demande pas de subvention

Breuil animation : subvention allouée de 500 €

USBM : club de foot Brassac Ste Florine La Combelle Le Breuil : création de 2 navettes de ramassage (une dizaine d'enfants du Breuil bénéficient de ce service). Une subvention de 200 € leur est allouée.

Association des parents d'élèves du Lycée agricole : deux animations prévues ont été annulé. Une subvention de 200 € leur est allouée.

Vote: «14 pour»

Prêt des ateliers municipaux : présentation faite par Alexandre LEFEVRE prêt de 200 000 € sur 2 ans correspondant au montant des subventions. Le taux est de 0,25 %, soit 500 € d'intérêts par an et les frais de dossier s'élèvent à 200 €. Le coût total de l'emprunt sera donc de 1200 € sur 2 ans.

Vote: « 3 contre » et 11 pour

Arguments contre: cet emprunt ne parait pas justifier par rapport au budget élaboré au début de l'année. Le prochain budget sera voté dans 3 mois et s'il y a lieu à ce moment il faudra le prévoir lors de la commission. Le budget était à l'équilibre et ne le sera plus.

➤ Décision modificative: Refinancement de la dette – il faut faire un emprunt spécialement pour refinancer la dette. Certaines échéances étant en février et mars (avant le budget), il faut inscrire cette opération cette année pour pouvoir mener les actions avec les restes à réaliser. L'adjoint aux finances propose d'inscrire le montant du capital restant dû en recette et dépenses car ce chapitre doit être à l'équilibre en fin d'année.

Ceci afin de faire un appel d'offre global au niveau des taux d'emprunts et tout regrouper. L'idée est de faire baisser le coût des emprunts en faisant un appel d'offres de refinancement de l'ensemble auprès de plusieurs banques.

Si cela ne s'avère pas intéressant en fonction des pénalités qui seront calculées par les banques émettrices des prêts, il est toujours possible de rester sur les crédits actuels.

Vote: « 14 pour »

➤ <u>Mise à disposition de la salle des fêtes</u>: présentation faite par David COMPTOUR Kevin CHABOT auto entrepreneur « coach sportif » a fait la demande de mise à disposition de salles pour ses quelques cours. Il utilisait le quai de la gare à titre gratuit.

Pour la période hivernale, il demande à utiliser la salle des fêtes. S'agissant d'une personne privée, la proposition a été faite d'intégrer dans sa convention, une participation forfaitaire aux frais de chauffage de 10 € à chaque fois qu'il délocalise son cours du quai de la gare à la salle des fêtes.

Vote: « 13 pour » et « 1 abstention »

▶ <u>Personnel communal – temps de travail annuel</u>: La Préfecture rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les employés territoriaux sont soumis aux 35 heures effectives, soit 1607 heures annuelles. La commune n'ayant pas mis en place de régime dérogatoire lors du passage aux 35 h, le conseil municipal doit délibérer pour confirmer que les 1607 h sont déjà appliquées pour le personnel communal.

Vote: « 14 pour »

<u>Contrat risques statutaires</u>: Lecture faite du courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme par l'Adjoint aux finances Alexandre LEFEVRE.

Contrat de 3 ans, renégociation au terme de cette dernière année.

Propositions faites par ALLIANZ, assurance:

Soit une augmentation de 25 % des cotisations, soit une augmentation de 15 % mais un remboursement minoré de 10 %.

Le centre de gestion a retenu une augmentation du taux de 15% des cotisations et un remboursement minoré de 10%. Si refus de l'augmentation on n'aura plus de contrat. Impact pour la commune de cette augmentation, 1000 € supplémentaires à l'année.

Ce contrat rembourse les frais de la Commune en cas d'accident de travail, de maladie ou de décès d'un agent affilié CNRACL.

Vote: « 11 pour » et « 3 abstentions »

➤ <u>Règlement Affaire CKBO</u>: Présentation du protocole d'accord par David COMPTOUR.

Délibération du Conseil pour permettre à Monsieur le Maire de signer ledit protocole.

Vote: « 8 pour » et « 6 abstentions »

➤ <u>Installation Fibre bâtiment communal</u>: Afin de faire bénéficier les locataires de l'immeuble situé place de la République de la fibre, une convention doit être établie avec Auvergne Très Haut Débit (ATHD). Délibération du Conseil pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote: « 14 pour »

Mutualisation de la commande publique Eau assainissement, Gestion des eaux pluviales: dans le cadre d'opérations à multi maîtrise en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, la commune peut être amenée à organiser et réaliser des prestations de services, fournitures et/ou des opérations de travaux et d'études.

Cette situation peut amener API à recourir à des outils de mutualisation de la commande publique afin de faciliter la réalisation de l'opération en recourant à un marché commun et en constituant un interlocuteur unique représentant les différents maîtres d'ouvrage auprès des attributaires (groupement de commandes – co-maîtrise d'ouvrage).

Pour recourir à ces outils, une convention est nécessairement conclue entre les parties afin de définir les conditions d'organisation et les règles de fonctionnement.

Pour cela, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure toutes conventions de mutualisation mises en œuvre entre les différents Maîtres d'ouvrage (Commune, API, Syndicats, Département du Puy de Dôme)

Vote: «14 pour »

<u>Projets ENEDIS</u>: lors de la réunion du Conseil municipal du 18.09.2020, Hélène SERVAYRE, a présenté le projet entrant dans le cadre des travaux d'enfouissement de la ligne HT Le Broc – Le Breuil nécessitant la création d'une armoire électrique implantée au niveau de l'aire de vidange de camping car. Deux conventions de servitudes (une pour la cabine et une pour les lignes souterraines) avec ENEDIS ont été signées. Un acte authentique destiné à être publié à la conservation des hypothèques compétente doit être établi. Afin de régulariser le dossier, le Notaire demande une deuxième délibération pour l'implantation de lignes électriques souterraines sur des parcelles communales cadastrées section B numéro 1042 et 1041.

Vote: « 14 pour »

Divers:

Etablissement des CRTE : Centraliser tous les projets des communes pour que l'état ait une vue sur toutes les demandes de subventions. Plan pluriannuel jusqu'en 2026.

Le chemin de halage entre le stade et le Pont Pakowski est en cours.

L'affaire Sucheyre sera clôturée le 19/12/2021.

Audrey CHABRIER remercie les Conseillers qui ont participé à la distribution des colis. Les retours sont positifs.

Fin de séance 20h40

La Municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année! Prenez soin de vous et de vos proches

